

Le Compte Personnel de Formation



Votre guide pour tout savoir



Vous êtes intéressés par une évolution de carrière ?

Utilisez vos droits CPF !

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un droit individuel permettant à chacun de se former tout au long de sa vie en toute autonomie.

La formation : un facteur de compétitivité stratégique

Pour l'individu :

- Épanouissement personnel
- Évolution professionnelle
- Employabilité



Pour l'entreprise :

- Innovation
- Croissance économique durable
- Agilité et cohésion sociale



Le CPF : une enveloppe de plusieurs milliers d'euros

25 millions de personnes concernées



5000 €

montant maximal que peut atteindre un compte CPF



1040 €

montant moyen des droits CPF disponibles



Objectif : vers une formation continue

**500 €
par an**

pour un salarié en temps plein,
dans la limite de 5000 €



**800 €
par an**

pour un salarié peu ou pas qualifié
ou en situation de handicap, dans
la limite de 8000 €




Depuis 1997, avec plus de 20 ans d'expérience dans l'entreprise et le conseil en ressources humaines, Anne BRUGE-ANSEL et les consultants ABCarières vous accompagnent dans leurs champs de compétences.


Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre site internet :

<https://abcarrieres.fr/>

Mobilisez dès maintenant votre CPF et donnez un nouvel élan à votre carrière

 Depuis le 21 novembre 2019, l'application "Mon Compte Formation" a été lancée par le Ministère du Travail.


 Vous pouvez désormais facilement consulter le montant de vos droits à la formation, chercher celle qui vous intéresse puis réserver et payer directement l'organisme de formation.

Jusqu'à 5000 € pour booster votre employabilité

 Grâce à vos droits CPF, vous êtes maître de votre avenir. Profitez-en pour faire évoluer votre carrière et acquérir de nouvelles compétences.


 Chaque salarié à temps complet a désormais droit à 500 € par an sur son CPF. Les salariés peu ou pas qualifiés, ou en situation de handicap, bénéficient d'un abondement de 800 € par an.

Qui est concerné par le Compte Personnel de Formation ?

 Le CPF est accessible à toute personne :

- Salariée ;
- Membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ;
- Conjoint collaborateur ;
- A la recherche d'un emploi.

Pourquoi utiliser son CPF ?

 L'objectif du CPF est de sécuriser votre parcours professionnel. Il permet :

- D'accompagner l'évolution de votre carrière ;
- De vous reconverter dans un autre domaine ;
- De valider vos acquis ;
- De faire reconnaître vos compétences.



Vérifiez dans les offres certifiantes celles qui correspondent à votre souhait

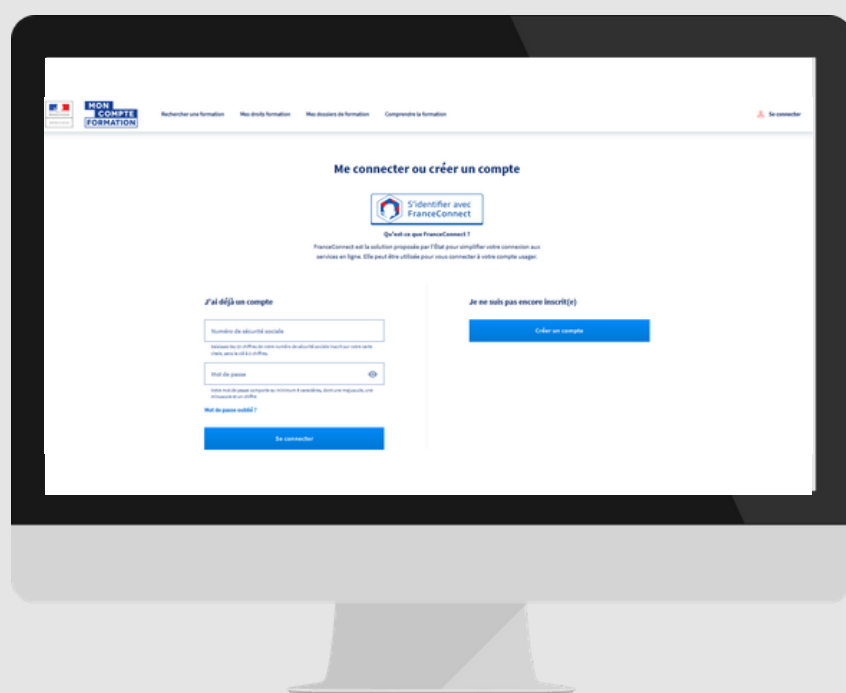
ABCarières vous accompagne dans l'utilisation de vos droits !



Vous avez déjà un compte ?

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Connectez-vous avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.



OU



Vous n'avez pas encore créé votre compte ?

Voici les quelques étapes à réaliser, c'est simple et rapide !



1. Rendez-vous sur l'application mobile "Mon Compte Formation" ou sur le site internet

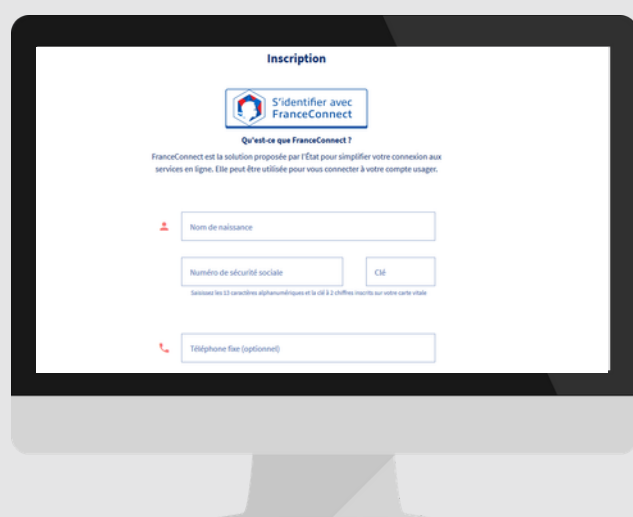
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

2. Sélectionnez l'option de création de compte

3. Renseignez vos informations personnelles

4. Indiquez votre niveau de diplôme le plus élevé

5. La page d'accueil indique alors vos droits de formation en euros



Vous pouvez ensuite chercher un Bilan de Compétences, une Formation ou une VAE et vous y inscrire !



Bilan de Compétences avec ABCarrières

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Le Bilan de Compétences permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations ; et de définir un projet professionnel ou de formation.

Comment le réaliser ?

Le bilan est accessible à tout salarié en CDI, CDD, seniors ou fonctionnaire de l'État.

Basé sur le volontariat, il peut être réalisé dans le cadre du CPF ou du plan de formation de l'entreprise.

Rencontre préalable

Avant de décider si vous souhaitez enclencher un bilan et avec quel centre vous souhaitez le réaliser, vous pouvez demander à nous rencontrer (rdv de 45 minutes).

Nos consultants se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur votre parcours professionnel.

Pour obtenir des informations et être mis en contact :
<https://abcarrieres.fr/bilan-de-competences-bordeaux/>

ABCarrières accompagne les changements dans l'entreprise avec les hommes et les femmes qui font sa richesse et sa force



Retrouvez tous les détails de nos offres sur :
<https://abcarrieres.fr/>



Immeuble N, Rue Robert Caumont
33000 Bordeaux



Lundi au vendredi, de 09h à 18h



05 56 99 26 77



contact@abcarrieres.fr

